

Le Mot du Maire



Les élus sont conscients de la gravité de la situation économique et financière de notre pays et prêts à apporter leur contribution à l'effort de maîtrise de la dépense publique.

Ainsi, nous allons subir en 2013, pour la 3^{ème} année consécutive, le gel des dotations de l'Etat qui représente pour Prunet 46 % de son budget.

A partir de 2014, les dotations aux collectivités ne seront plus gelées, mais diminuées.

Ces mesures risquent d'imposer l'arrêt de projets locaux et de compromettre la délivrance de services.

Dans ces conditions, il sera difficile de maintenir les taux d'imposition que nous n'avons pas augmenté depuis 2008 (part communale).

Toutefois, une situation financière saine, un souci de maîtriser les dépenses de fonctionnement devrait nous permettre de passer ce cap difficile.

Nous devons réfléchir au niveau intercommunal à mutualiser nos moyens pour réaliser des économies.

A Prunet, 2013 verra aboutir la construction de la mairie et de deux logements sociaux dans l'ancienne poste.

En 2013, les stations de traitement de l'arsenic et de reminéralisation seront opérationnelles et nous fourniront une eau de meilleure qualité. En contrepartie, le prix du m³ d'eau sera impacté.

Nous lançons également avec le CAUE (Conseil d'Architecture) une réflexion sur le réagencement du bâtiment de l'école.

La procédure de révision de la carte communale sera engagée et j'invite chacun d'entre vous à assister aux réunions d'informations.

Dans le prolongement de l'opération Cœur de Village, nous réfléchissons à l'aménagement du centre Bourg en créant un éco-quartier sur l'ancien terrain de sport qui pourrait relever d'un aménagement durable en intégrant toutes les nouvelles réglementations et qui favoriserait la mixité et l'accession sociale.

Malgré les difficultés, nous voulons montrer que les collectivités sont en première ligne pour assurer le développement du territoire et sa cohésion sociale. Notre commune s'inscrit dans cette volonté.

Michel MERAL

Fête des potirons ●●●●



Le dimanche 14 octobre a eu lieu sur notre commune la traditionnelle fête des potirons.

Celle-ci a été l'occasion de rassembler les différentes associations de la commune et nous nous félicitons que chacune d'entre elle est répondue présente et se soit investie chacune à sa façon. Le club couleur d'automne pour le char, les chasseurs pour le cidre, l'Association des Parents d'Elèves, les mangeurs de champignons, le club de yoga pour la vente de soupe et de produits confectionnés par leurs soins, les enfants du TRAD ainsi que le groupe Vézien pour l'animation.

Après un début de journée bien réussi et une copieuse choucroute servie à nos amis concepteurs de chars venus de toute la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy, la pluie a fait son apparition redoublant d'intensité au moment où les chars allaient parader autour du village. Cette intrusion a mis un terme prématuré au défilé et par la même à l'enthousiasme de tous les bénévoles qui voyaient beaucoup d'efforts anéantis en quelques minutes. Cette déception n'a pas empêché les visiteurs de venir nombreux ce qui remettait un peu de baume au cœur ...

Malgré cette météo capricieuse, l'organisation de cette fête reste tout de même un succès dans le fait qu'elle a permis de faire cohabiter les différentes associations. Cette manifestation a permis de dégager un léger bénéfice qui a été reversé à part égale entre toutes les associations.

La municipalité remercie tous les bénévoles qui se sont associés à cette fête des potirons.

La municipalité remercie tous les bénévoles qui se sont associés à cette fête des potirons.

Bienvenue aux nouveaux commerçants

Voir page 2

Infos pratiques :

La mairie est ouverte lundi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
et le mardi de 14 h à 17 h - Tél. 04 71 62 60 56

Internet : www.communedeprunet15.fr

A qui s'adresser ?

Association communale de chasse :
M. Louis DESTAING 04.71.62.60.71

Club Couleurs d'automne :
M. Jean-Louis LAROUSSINIE 04.71.62.61.07

Association des parents d'élèves :
Mme Chantal ERNEST 04.71.47.07.33

Sporting Club Châtaigneraie :
Mme Geneviève NOLORGUES
04.71.62.63.93

Association des anciens combattants de PRUNET :
M. Louis PUECH 04.71.62.60.10

Comité des fêtes :
M. Serge DONDRILLE 04.71.62.62.97

Art de vivre et yoga :
Mme Michèle LALAUURIE 04.71.62.60.69

Vie paroissiale :
Mme Michèle LALAUURIE 04.71.62.60.69

Les enfants du Trad (musiques traditionnelles) :
M. Jacques MIQUEL 06.76.01.44.03
et Pierre-Louis LAROUSSINIE
06.61.45.60.40

Programme des manifestations

- **ACCA (concours de belote) :**
le vendredi 08/02
- **Club Couleur d'Automne (concours de belote) :**
le dimanche 03/03
- **APE (carnaval des enfants) :**
le vendredi 15/03
- **Art de Vivre et Yoga (pièce de théâtre) :**
le dimanche 09/06
- **APE (fête des écoles) :**
le dimanche 23/06
- **Club Couleur d'Automne (kermesse) :**
le dimanche 30/06
- **Comité des Fêtes (fête d'été) :**
les 03 et 04/08

Bienvenue aux nouveaux commerçants de notre commune

Signe du dynamisme de notre commune, se sont deux nouveaux commerces qui ont changé récemment de propriétaire :

L'Escarpidou :



Depuis le 1^{er} septembre 2012, Dawn CROUCHER et Sandrine GIBERT sont les co-gérantes de l'Escarpidou. Complémentaires de par leurs expériences respectives comme chef de cuisine et serveuses, elles accueillent la cantine scolaire de nos enfants (environ 70 repas par service) et proposent des repas ouvriers tous les jours de la semaine ainsi que des menus de 15 à 32 euros le week-end sur réservation.

Dawn et Sandrine offre chaque premier samedi du mois de 18 h 30 à 19 h 30 les boissons à moitié prix et organisent régulièrement des soirées à thèmes. La prochaine sera une soirée banquet/Karaoke le 9 mars.

De plus, outre les journaux et le tabac, les services proposés vont s'étoffer d'un dépôt de pain à compter du 3 mars.

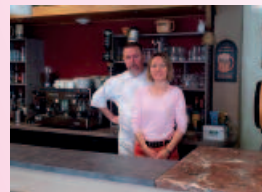
Pratique : informations et réservations, par téléphone au 04 71 62 62 87 par mail à lescarpidou@yahoo.fr

Le relais d'Aubugues

C'est le 1^{er} novembre et après de nombreux travaux de rénovation que le café « Laparra » de la croix d'Aubugues a ré ouvert ses portes sous le nom du « relais d'Aubugues ».

Après un tour de France professionnel, qui leur a permis d'enrichir leurs compétences et leurs savoir-faire, c'est à la croix d'Aubugues, que M. et Mme Bernard ont décidé de poser leurs valises.

Monsieur, chef de cuisine expérimenté et madame gérante, c'est en famille qu'ils accueillent les clients du lundi au samedi de 7 h 30 à 19 h 30. Un menu du jour à 12 euros, confectionné à base de produits frais et locaux, est proposé sur place ou à emporter tous les midis. La grande salle permet également d'accueillir sur réservation des banquets et cérémonies familiales (anniversaires, mariages..).



Pratique : informations et réservations, par téléphone au 04 71 47 50 37

Elagage

Il est rappelé à tous les propriétaires de haies mitoyennes avec le domaine public et notamment des routes et des chemins que celles-ci doivent être entretenues et élaguées.

S'il est constaté que des branches ou des haies gênent le passage de véhicules et autres engins agricoles, la mairie en avertira le ou les propriétaires et ceux-ci devront procéder à l'élagage des voies concernées.

Dans le cas où cet élagage ne serait pas réaliser, la mairie se verrait en droit de couper les branches et autres haies qui dépasserait sur les voies. Afin de garantir la sureté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations pourront être mis à la charge des propriétaires négligents.

Etat civil 2012

NAISSANCES

– ASTIER Lucas	10/09/2012
– BOURDERIOUX Manon	30/01/2012
– BRUEL Louise	30/08/2012
– DELORT Coleen	12/12/2012
– ERNEST Rafaël	30/11/2012
– JURADO Jade	27/02/2012
– LACOSTE Noélie	06/11/2012
– MAZARS Paul	23/11/2012
– TROULIER Pierre-Jean	15/06/2012
– TUFFERY Emma	20/02/2012

MARIAGES

– CARREAUD Jean-François et MONTEAUX Marie	16/06/2012
--	------------

DECES

– CORDEAU Médhi	21/05/2012
– ESCARPIT Léon	26/06/2012
– FAU Georgette	14/11/2012
– MATHAUL Paul	29/06/2012
– MATHAU Pierre	08/06/2012

Cérémonies des vœux ●●●●



Vendredi 4 janvier 2013, les habitants de la commune ont été conviés par le Maire et le Conseil Municipal à la cérémonie des vœux. A cette occasion, le maire a présenté le bilan des actions menées, des projets en cours et des perspectives pour l'année 2013. Cette cérémonie s'est terminée par un apéritif dînatoire où chacun a pu échanger avec les élus.

Le maire et l'ensemble des élus vous présente une bonne et heureuse année 2013.



Tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2013

Eau		2012	2013
Abonnement compteur	1 ^{er}	65,00	65,00
	2 ^{ème}	40,00	40,00
	3 ^{ème}	0	0
Consommation	0 à 150 m ³	0,98	1,00
	Au-delà de 150 m ³	0,80	0,82
Adour Garonne – Redevance Pollution		0,293	0,300
Frais de raccordement	Jusqu'à 15 mètres (y compris regard)	430,00	430,00 (jusqu'à 10 m.)
	Au-delà, le ml	15,00	30,00
Remplacement compteur gelé		70,00	70,00

Assainissement		2012	2013
Assainissement	Le m ³	1,00	1,00
	Forfait AEP privée	120,00	120,00
Adour Garonne – Redevance collecte		0,220	0,225
Frais de raccordement	Jusqu'à 15 mètres	250,00	430,00 (jusqu'à 10 m.)
	Au-delà, le ml	15,00	30,00

Cantine - Garderie		2012	2013
Cantine		2,30	2,40
Garderie	Matin	1,20	1,20
	Soir	1,40	1,40
	Matin et soir	2,20	2,20

Concession cimetière		2012	2013
Cimetière	Trentenaire le m ²	40,00	40,00
	Perpétuelle le m ²	100,00	100,00
Columbarium	Trentenaire	400,00	400,00
	Cinquantenaire	700,00	700,00
Jardin du Souvenir (dispersion des cendres)		80,00	80,00

Location salle polyvalente		2012	2013
Associations communales - Ecole		0,00	0,00
Habitants de la commune	Salle polyvalente	100,00	100,00
	Petite salle (si gde salle libre)	30,00	30,00
Particuliers extérieurs à la commune		250,00	300,00
Chèque de caution		250,00	300,00

Nos enseignantes



Cette année, l'équipe enseignante a changé :

- **Séverine CROZES**, qui enseignait l'an dernier dans l'Allier, a en charge les 26 petites sections, moyennes et grandes sections.
- **Sandrine VENZAC** revient à l'école après avoir occupé un poste de conseillère pédagogique EPS (Education Physique et Sportive) l'an passé. Elle s'occupe des 18 CP-CE1.
- Après quelques années de déplacements dans différentes écoles dont celle de PRUNET, **Fanny LEYROLLE** pose ses valises dans la classe des 29 CE2-CM1-CM2 et prend le poste de direction.

C'est avec beaucoup de joie et de plaisir que nous sommes heureux de les revoir pour certaines et de les accueillir pour d'autres. Nous leur souhaitons la bienvenue et une très bonne année scolaire à PRUNET.

Déchets

La municipalité vient de recevoir le bilan chiffré de la gestion des déchets de la communauté de communes pour l'année 2012. Nous avons produit sur la communauté 1134,34 tonnes d'ordures ménagères en 2012, soit 2 tonnes de plus qu'en 2011. Cela représente 208 Kg/an/hab.

Sur la commune de Prunet, il y a actuellement 2 points d'apport volontaire (un à l'entrée du bourg et le second à La Croix d'Aubugues) qui ont généré au total 25,7 tonnes de tris sélectif dont vous trouverez le détail ci-dessous.

	PRUNET	COMMUNAUTE DE COMMUNES	MOYENNE NATIONALE
PAPIERS JOURNAUX MAGAZINES 21 points de collectes bientôt 25	6,62 TONNES soit 13,19 kg/AN/habitant	121,81 TONNES soit 22,32 kg/AN/habitant	26,2 kg/AN/habitant
EMBALLAGES 22 points de collectes bientôt 25	3,89 TONNES soit 7,74 kg/AN/habitant	47,84 TONNES soit 8,76 kg/AN/habitant	10,9 kg/AN/habitant
VERRES 35 points de collectes bientôt 25	14,66 TONNES soit 29,15 kg/AN/habitant	188,34 TONNES soit 34,52 kg/AN/habitant	44,8 kg/AN/habitant

La revente de ces déchets recyclables a permis de diminuer la facture des ordures ménagères de 5,42 euros par habitant.

Nous vous encourageons donc à trier vos déchets afin de réduire le coût du traitement de nos ordures.



Colonne de tri sélectif de la Croix d'Aubugues.

Le service de l'eau

58 % des Français trouvent le prix de l'eau trop élevé et pourtant nos administrés veulent, à juste titre d'ailleurs, une eau de très bonne qualité, bien distribuée et cela au meilleur prix.

A l'heure actuelle, c'est la commune qui gère en régie directe la production et la distribution de l'eau du robinet.

La gestion de l'eau n'est pas une docile et généreuse vache à lait. Il y a une dimension investissement qu'on ne peut négliger aujourd'hui et qui impacte le prix de l'eau.

Il nous semble intéressant de mieux informer les utilisateurs.

Comment fonctionne le service public de l'eau ?

Le service public de l'eau a pour mission d'acheminer en permanence chez le consommateur une eau conforme aux exigences réglementaires et à recouvrer les factures correspondantes.

Le raccordement au réseau d'eau potable de la commune n'est pas obligatoire. Le consommateur a la possibilité de s'alimenter avec des sources privées : puits, sources... Dans ce cas, il est tenu de déclarer sa situation en mairie et d'assumer la responsabilité du contrôle de la conformité de l'eau.

Pour délivrer une eau potable au robinet du consommateur, plusieurs étapes sont nécessaires à partir de l'eau brute puisée dans le milieu naturel : le pompage, le traitement, le stockage et la distribution de la ressource.

La réglementation n'a cessé d'évoluer sous l'impulsion de l'Union Européenne et des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.). Aussi par exemple, pour l'arsenic la norme de tolérance est passée de 50 µg à 10, ce qui nous a amené à l'obligation de traiter ce paramètre. Cela aura naturellement des répercussions sur le coût du service. Il existe 54 paramètres à contrôler régulièrement !

Les charges du service de l'eau

Les coûts d'investissements recouvrent la création de nouveaux ouvrages, par exemple les chambres de captages que la commune vient de financer pour 25 000 € pour la protection de la ressource.

La mise en conformité par exemple pour le traitement de l'arsenic.

Le renouvellement, l'entretien du patrimoine existant, gestion des pannes et des fuites.

A l'heure actuelle, c'est la commune qui décide du mode de gestion, définit les objectifs, contrôle la qualité du service, fixe les tarifs et informe les consommateurs.

Le budget de l'Eau doit être équilibré.

La commune a en charge l'exploitation des ouvrages, la délivrance du produit et fournit le service au consommateur final et établit également les factures.

Les agences de l'Eau Adour Garonne perçoivent des redevances auprès des usagers pour l'eau potable et la pollution occasionnée (eaux usées). Ces fonds sont redistribués sous forme d'aides financières pour la réalisation de travaux.

Aussi, par exemple, l'agence de l'eau finance à 50 % la mise en place du traitement de l'arsenic (voir article).

Les coûts de fonctionnement recouvrent

• L'exploitation :

- continuité du service 7j/7 et 24h/24
- la gestion technique des ouvrages
- la maintenance

- les analyses et les contrôles (3 900 € pour la commune pour l'année 2012)

- les charges de personnel
- les consommables (achat de produits de traitement)
- les redevances de l'agence de l'eau
- les impôts et taxes

• La tarification de l'eau :

- La commune décide du tarif applicable en fonction des charges du service qui dépendent tant des coûts de fonctionnement que des choix en matière de gestion patrimoniale et du niveau de qualité du service.

- « L'eau paie l'eau » l'équilibre budgétaire doit être assuré. Le prix de

l'eau est déterminé de telle sorte que les recettes issues de la facturation du service couvrent les charges de ce service (investissements, exploitation des ouvrages, contrôles, redevances, taxes). Le consommateur paie la quasi-totalité des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service ainsi que les redevances de l'agence de l'eau Adour Garonne. La structure tarifaire de l'eau est constituée d'une part fixe (abonnement, location du compteur) et d'une part proportionnelle aux volumes consommés.

C'est le Conseil Municipal qui fixe le prix de l'eau.

Nos sources

- S 1 La Combe du Pomier
- S 2 Le Pré du Rieu

S 3 Le Bouscaillou

S 4 Les Bessades Ouest

Pompage

Station de Moynac

Stockage

Château d'eau de Jurles

Château d'eau d'Aubugues

La mission traditionnelle du service de l'eau évolue pour prendre en compte la gestion durable de sa ressource et sa protection et l'intégration de nouveaux critères.

Autre défi majeur, la gestion du patrimoine et, plus particulièrement le renouvellement des réseaux afin d'en améliorer les rendements, seront au premier plan ces prochaines années et entraîneront des investissements supplémentaires coûteux qui impacteront le prix de l'eau.

La poursuite de la baisse de consommation de l'eau rendra aussi nécessaire une augmentation des prix de l'eau.

Aussi, il paraît souhaitable pour un certain nombre d'élus de mutualiser nos investissements et nos compétences.

C'est possible, mutualisation fait actuellement l'objet d'une étude initiée par le Conseil Général. A suivre....



Ouverture du chantier de l'usine de traitement de l'arsenic de Moynac.